



ÉPREUVES ORALES EN LANGUES

UNE 1^{ÈRE} VICTOIRE SYNDICALE DANS LA BATAILLE MENÉE PAR LE SNES CONTRE LE CCF

Le SNES se bat depuis 2 ans pour rétablir en Langues vivantes des épreuves finales au baccalauréat, organisées nationalement, aussi bien pour l'écrit que pour l'oral, avec le soutien d'une forte majorité des collègues de langues.

Il a obtenu en décembre la réécriture de la note de service sur les épreuves orales (la nouvelle note de service est téléchargeable sur <http://snes.edu/Circulaire-bac-janvier-2014.html>).

Le nouveau texte instaure des banques de sujets académiques, ce qui est une avancée que le SNES a enfin obtenue pour la session 2014.

Le texte permet aussi une « organisation différente » de l'épreuve, jusqu'à la fin de l'année, « l'édition de convocations » et « l'anonymat des copies ». Les épreuves d'oral pourront avoir lieu au 3^{ème} trimestre.

Dans le cadre des banques académiques prévues, **le SNES appelle les collègues à ne pas fournir de nouveaux sujets.** C'est à l'inspection de mutualiser les sujets construits l'an dernier. C'est aux équipes de déterminer la nature du sujet et de demander au chef d'établissement la commande d'un sujet correspondant auprès du responsable académique.

C'est bien conforme à la circulaire de Nancy-Metz en date du 13 janvier 2014 que chaque collègue a reçue.

Néanmoins, le texte renvoie l'organisation des épreuves orales au sein de la classe par le seul professeur et il reconduit quasiment les mêmes grilles d'évaluation, ce qui n'est pas acceptable.

Le SNES continue à lutter contre l'introduction du CCF dans tous les examens et il continuera à intervenir pour obtenir un cadrage national des épreuves.

Le SNES continuera de mener campagne pour défendre le baccalauréat face aux attaques dont il fait l'objet.